



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Menace sur le pluralisme culturel

Question écrite n° 15536

### Texte de la question

M. Mickaël Bouloux alerte Mme la ministre de la culture sur la situation du paysage culturel français. Garantie au niveau national (art.11 de la DDHC) ainsi qu'à l'échelle européenne (art.10 de la CEDH), la liberté d'expression constitue un socle essentiel et nécessaire dans un État de droit. De cette liberté découle notamment le pluralisme culturel, objectif de valeur constitutionnelle dont la visée est de garantir l'expression d'une diversité de points de vue, de courants d'opinion et de pensée. Néanmoins, ces dernières années en France, des milliardaires ont racheté de nombreux médias, groupes de presse et maisons d'édition. Ce phénomène pose un véritable problème démocratique, car ces rachats ne sont pas seulement économiques : ils servent aussi à mener un « combat civilisationnel » (selon les mots de l'un d'entre eux) et à imposer certaines idées politiques dans l'espace public. À travers ces médias, on voit se développer une ligne éditoriale souvent très orientée, avec de moins en moins de contradictions et sans véritable pluralisme. Les mêmes discours sont répétés sur plusieurs chaînes de radio ou de télévision et de journaux, ce qui influence fortement l'opinion publique en participant d'une stratégie étudiée, afin de mettre à l'agenda des sujets politiques ciblés. Cette concentration médiatique semble ainsi contribuer à banaliser et faire monter des thèses ultra-conservatrices ou d'extrême droite. Le danger pour la démocratie est qu'une poignée de personnes puisse contrôler une grande partie de l'information diffusée aux citoyens. Cela représente une atteinte grave au principe démocratique. Une démocratie a besoin de médias indépendants, de débats contradictoires et d'une diversité de points de vue pour fonctionner correctement. De plus, la concentration croissante du monopole sur l'ensemble de la chaîne de production culturelle confère à ses dirigeants un poids à la fois incontournable et dangereux, en témoignent les récentes polémiques sur l'intimidation de certains professionnels du cinéma durant le festival de Cannes de mai 2026. Face à ces graves problèmes, les précisions apportées jusqu'à présent semblent lacunaires, voire mal à propos, à l'instar des réponses apportées aux questions posées au Gouvernement les 19 et 20 mai 2026 à l'Assemblée nationale. En effet, l'inquiétude n'est pas tant portée sur le cinéma ou l'exception culturelle française, que sur la démocratie, la liberté d'expression et la liberté qui permet aux citoyennes et aux citoyens de faire des choix éclairés. Ainsi, il lui demande quelles garanties le Gouvernement entend apporter afin de préserver le pluralisme culturel, l'indépendance et la qualité de l'audiovisuel français, des exigences nécessaires dans un État de droit.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mickaël Bouloux](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15536

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juin 2026](#), page 4720

**Question retirée le :** 9 juin 2026 (Retrait à l'initiative de l'auteur)